

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2016/05/26/2016031410/justel>

Dossier numéro : 2016-05-26/26

Titre

26 MAI 2016. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant le fonctionnement et l'organisation du Comité de conciliation visé à l'article 75 de l'ordonnance du 3 juillet 2008 relative aux chantiers en voirie

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 29-04-2019 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 13-06-2016 page : 35944

Entrée en vigueur : 23-06-2016

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ARR 2019-04-04/34, art. 46,§2,3°, 002; En vigueur : 01-10-2019>